



H0-B0V

Sensibilisation au Risque électrique

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Responsable pédagogique : M. Arnaud SEBAG Durée de la formation : 7h
Prochaine session : (voir devis) Effectif : 12 participants maximum
Délai d'accès : 2 semaines environ

PUBLIC CONCERNE

Toute personne devant effectuer des travaux d'ordre non électrique dans les locaux d'accès réservé aux électriciens ou au voisinage des pièces sous tension et devant, en conséquence, posséder l'habilitation adéquate

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Connaître les dangers de l'électricité
Être capable de mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer des opérations d'ordre non électrique à proximité d'installations électriques dans les meilleures conditions de sécurité

PROGRAMME DE LA FORMATION

Les grandeurs électriques : courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu
Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures etc....) Les différents domaines de tension
Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension
Identifier les limites et les zones d'environnement
Le principe d'une habilitation
Définition des symboles d'habilitation
Les prescriptions associées aux zones de travail
Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran etc....)
La zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés
Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
La conduite à tenir et les procédures en cas d'accident corporel et en cas d'incendie dans un environnement électrique

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
Mise en œuvre des moyens audio-visuels appropriés aux sujets traités
Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire

EXAMEN et CONDITIONS DE VALIDATION

Évaluation théorique tout au long du stage
Délivrance d'une attestation de formation



Formeo 13 – Enregistrement 93.13.12486.13 - SIRET 910 895 259 00026 - APE8559 A

AUTORISATION CNAPS : FOR-013-2023-10-03-20180667173 - MJ V102018

« L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. »